

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 84 8e Année ISSN 1253-4706

## *Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES*

**Principaux Évènements ou  
Actions de  
l'Année 2004**

décembre 2004 / France : 1,5 euro Comores : 300 FC



### *Meilleurs vœux de liberté et de démocratie aux Comores pour l'année 2005*

5 janvier: une manifestation pacifique d'anciens salariés de Galawa a été violemment réprimée par les forces de la gendarmerie. Cette manifestation a regroupé une centaine de personnes qui voulaient réclamer le paiement de leurs arriérés de salaires. SOS DEMOCRATIE a condamné cette répression sauvage des forces de l'ordre dirigées par le colonel Azali.

6 février: la grève des chauffeurs de taxis et des transporteurs. Les gendarmes comoriens ont arrêté plusieurs taximen. Il y a eu des incidents entre les grévistes et les partisans du pouvoir d'Azali. Après deux semaines de grève, le préfet de Hamahamet-Mboinkou a chargé sa milice de casser les barrages des grévistes. Ce qui provoque des accrochages et l'incendie du domicile du préfet. Suite à des négociations intenses, les taximan ont mis fin à leur grève après la libération de leurs collègues détenus et l'engagement des autorités à entretenir les routes.

22 février: un jeune de 20 ans Ali Soulaïman originaire de Hakoua (MAYOTTE) retrouvé mort dans un hall d'immeuble à Nantes aurait été assassiné. D'après l'autopsie, il aurait reçu plusieurs coups sur la tête. Une enquête judiciaire est ouverte au parquet de Nantes et un de ses amis originaire de Mayotte est suspecté d'avoir commis cet homicide sous l'effet de l'alcool. Il est en détention provisoire à la prison de Nantes. Il n'y a pas eu encore de jugement.

9 mars: certains journalistes, techniciens ou employés de la « Radio-Comores » (radio de l'État Comorien) sont licenciés arbitrairement. Il s'agit particulièrement de Messieurs Mohamed Maamoune, Omar Assoumane, Faïssouil Nassor, Djamel Ahamada et Madame Dhahabou Mbaé. Ils sont accusés de n'avoir pas soutenu les candidats du parti du président Azali. SOS Démocratie a demandé aux autorités comoriennes de respecter la liberté d'expression et d'informations libres et neutres.

24 mars: Monsieur Allaoui Saïd Omar, le Directeur de publication du journal « La Gazette des Comores », est arrêté par les gendarmes comoriens. Il est accusé par les autorités comoriennes d'avoir publié dans son journal des articles critiques à l'égard du pouvoir militaire du colonel Azali. Suite aux différentes protestations, particulièrement de celles de SOS Démocratie contre cette violation flagrante de la liberté de la presse, ce journaliste a été libéré le 26 mars.

**Directeur de la publication:** ALI Damir      **Codirecteur de la publication :** AHMED Abdou Rahamane

**Comité de rédaction:** AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

**Imprimerie :** HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

**Commission Paritaire:** 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

**E-mail:** [SOSDemocratieComores@wanadoo.fr](mailto:SOSDemocratieComores@wanadoo.fr)

28 mars: le corps d'un jeune comorien de 22 ans Yasser Maabadi est retrouvé sans vie au large de la ville d'Icni à quelques kilomètres au Nord de la capitale comorienne Moroni. Il aurait été jeté par dessus bord d'un bateau comorien deux jours auparavant. Selon les proches de la victime, son corps porterait des blessures qui supposeraient une violence physique auparavant. Il n'y a pas eu encore de jugement des coupables éventuels.

3 avril: Monsieur Mohamed Hassani, un journaliste d'Al-Watwani hebdomadaire pro-gouvernemental, est limogé. D'après plusieurs témoignages, le directeur de la publication lui a fait savoir que pour se maintenir à son poste, il doit se ranger sous la bannière du parti C.R.C proche du président Azali. Il y a d'autres journalistes qui ont été aussi sanctionnés sur le seul fait qu'ils expriment des positions indépendantes par rapport au pouvoir de l'Union des îles Comores.

22 avril: une vingtaine d'hommes cagoulés se sont introduits vers 2 heures du matin à l'intérieur du bâtiment de la Radio-Ngazidja. Son agent de sécurité a été sérieusement blessé du couteau et une partie du matériel saccagé. D'après des témoins, ce sont des partisans du parti C.R.C du président Azali qui auraient commis ce délit. Cette radio jugé critique à l'égard du pouvoir de l'Union des Comores. Aucune enquête n'est ouverte sur cet acte.

7 mai: Monsieur Abdérémane Mahamoud dit Félé qui serait élu député dans la circonscription de Domoni a été empêché à siéger par les autorités de l'île Autonome d'Anjouan qui ont imposé leur partisan. Il aurait subi des mauvais traitements au cours de sa détention. Il a été libéré mais reste toujours empêché d'occuper son siège.

25 juin: le syndicat national des professeurs comoriens (SNPC) aurait pris des initiatives pour réclamer 4 mois d'arriérés de salaires dus au titre de l'année 2004. Il s'agit de bloquer les notations, d'empêcher toute personne à les organiser et de boycotter la prochaine rentrée scolaire. Il y a toujours des arriérés de salaires.

26 juin: quelques dizaines d'habitants de la ville d'Ouani dont l'opposant du chef de l'exécutif d'Anjouan Abdallah Mohamed ont organisé un pique-nique dans la campagne proche. Les autorités locales de l'île d'Anjouan, alertées, ont envoyé des militaires pour disperser les pique-niqueurs à l'aide de gaz lacrymogène. Le soir, les militaires ont encerclé la maison d'Abdallah Mohamed, qui a été arrêté et conduit au camp militaire de Mirontsi. Il aurait subi des mauvais traitements au cours de sa détention.

30 juin: le jeune Sakara a été arrêté et détenu au camp militaire de Mirontsi à l'île d'Anjouan. Les autorités de l'île l'auraient accusé d'avoir chahuté le chef d'exécutif de l'île. Il aurait été libéré faute de preuve.

20 juillet: l'avocat des victimes du ferry « SamSon », Maître Michel Ducaud, a invité la compagnie d'assurances « Comores Trade International (CTI) » à prendre en charge l'indemnisation des victimes du naufrage qui s'est produit entre le 6 et 7 mars au large des côtes malgaches. D'après cet avocat, la CTI assurait le bateau depuis plus de 3 ans. La justice comorienne devrait se prononcer pour le remboursement des dommages attendus qui s'élèverait à 678.353 euros.

6 août: Monsieur Arbabbidine Mohamed, ancien ministre de l'Éducation Nationale est arrêté à Moroni par les gendarmes comoriens. Il est accusé par les autorités comoriennes de « falsification de diplômes ». Selon nos sources, son arrestation est due surtout à son appartenance à un mouvement politique d'opposition au régime du président Azali. Il a été libéré 4 jours après suite à des problèmes de santé.

4 septembre: Messieurs Abdou Kader et Ahmadi Moussa (originaires de Bambao Mtsanga) sont arrêtés par les gendarmes de l'île d'Anjouan. La cause principale de cette détention abusive est pour ces deux personnes, de s'être présentées comme candidats aux élections législatives de l'île et d'avoir critiqué publiquement le chef de l'île d'Anjouan. Les autorités de l'île accusent Monsieur Kader d'avoir commis un viol sur mineur. Sa femme a démenti ces faits. Monsieur Moussa a soutenu son ami. Faute de preuves, ils sont libérés au mois de novembre 2004.

14 octobre: les agents paramédicaux de l'hôpital El-Maarrouf de Moroni, aux Comores, ont arrêté le travail pour réclamer le paiement des salaires de D'Août, Septembre, Octobre et Novembre 2004. Une nouvelle journée de grève de 24 heures a été observée le 23 décembre. Si leurs demandes ne sont pas satisfaites, ces agents déclencheront une grève générale illimitée à partir du 9 janvier 2005. Les professeurs, les instituteurs ou même les chauffeurs de taxi emboîteraient le pas. Les autorités comoriennes n'assurent pas le règlement régulier des salaires des fonctionnaires.

18 octobre: cinq personnes sont arrêtées à Moroni par la police comorienne pour n'avoir pas observé le ramadan ayant été surprises en train de manger des poulets grillés, de boire de l'alcool et de fumer de la drogue. D'une part, nous dénonçons l'usage des produits stupéfiants. D'autre part, nous demandons aux autorités comoriennes de respecter la liberté de manifester sa religion ou sa conviction tant en public qu'en privé.

23 décembre: interpellation des étudiants de l'Université des Comores au cours d'une tentative de manifestation contre la « cherté » des transports scolaires. Cette agitation des étudiants comoriens est causée par le transfert d'un certain nombre d'étudiants à 5 km de leur faculté. Le ticket de transport trimestriel coûtera 28.600 francs comoriens (58,13 euros) équivalant au salaire minimum appliqué aux Comores. Or, les frais d'inscription s'élèvent déjà à 75.000 FC (152,44 euros) qui correspondent au salaire d'un fonctionnaire moyen.



« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net)  
net **RETROUVEZ CETTE EDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR** [www.comores-online.com/sos-democratie](http://www.comores-online.com/sos-democratie)

\*\*\*\*\*

**ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS**

Nom.....Prénom.....Adresse.....  
.....Code Postal.....Ville.....

**OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.**

**Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

**Association de Défense des Droits de l'Homme**

Bulletin publié à 500 exemplaires